

Le 3 mars 2014

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 3 mars 2014, à 19 h 00.

Sont présents:

Le maire, M. Yvon Paquet;

Les conseillers suivants : M. Gabriel Gosselin, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, M. Steven Lebel, M. Serge Poulin et M. Alain Dumas;

Le secrétaire-trésorier, M. Yvan Bélanger.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-03-052 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Serge Poulin et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la réunion
- 2- Quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux
 - Assemblée régulière du 3 février 2014
- 5- Comptes à accepter
 - Février 2014
- 6- Avis de motion
 - Règlement sur l'aide financière aux fosses septiques
- 7- Adoption de règlement
 - Règlement no 264-2014 concernant l'abolition des districts électoraux
- 8- Affaires nouvelles
 - 8.1- Soumission entretien ménager
 - 8.2- Soumission cueillette et transport des ordures
 - 8.3- FQM – Règlement provincial sur la protection des sources d'eau potable
 - 8.4- Solde de règlements d'emprunts à annuler
 - 8.5- Terrain vague – Rue Victor
 - 8.6- Cercle des Fermières
 - 8.7- Politique municipale pour dons – OSBL

- 8.8- Entente intermunicipale loisirs – États financiers 2013
- 8.9- WSP – 8^e Avenue, 18^e et 19^e Rues – Offre de services professionnels P14-11113-94
- 9- Rapports des comités
- 10- Période de questions
- 11- Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 14-03-053 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de l'ajournement de l'assemblée régulière du 17 février 2014, tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

- 14-03-054 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de février 2014 soient acceptés selon les chèques #1400073 à # 1400136 pour un déboursé total de 142 754.04 dollars.

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT SUR L'AIDE FINANCIÈRE AUX FOSSES SEPTIQUES

- 14-03-055 Le conseiller, M. Gilles Pedneault, donne avis de motion qu'il présentera, à une prochaine séance, un règlement concernant une aide financière aux fosses septiques.

ADOPTION DE RÉGLEMENT – RÉGLEMENT NO 264-2014 CONCERNANT L'ABOLITION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX

R-264-2014

- 14-03-056 Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 février 2014;

Attendu les dispositions de l'article 7 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q., C E-2.2);

Attendu que le conseil juge opportun de ne plus délimiter son territoire en 6 districts électoraux;

Il est proposé par M. Alain Dumas et secondé par M. Serge Poulin que l'on adopte le règlement no 264-2014 concernant l'abolition des districts électoraux;

Le maire, M. Yvon Paquet, demande aux conseillers de se prononcer sur la résolution proposée.

Les conseillers M. Alain Dumas, M. Serge Poulin, M. Steven Lebel, M. Robby Poulin, M. Gabriel Gosselin et le maire, M. Yvon Paquet, votent en faveur de la résolution.

Le conseiller M. Gilles Pedneault vote contre la résolution.

Adoptée à la majorité.

Article 1

La municipalité de St-Côme-Linière n'est plus assujetti à l'obligation de diviser son territoire en 6 districts électoraux, conformément aux dispositions de l'article 7 de L.E.R.M., L.R.Q. E-2.2.

Article 2

Le présent règlement abroge le règlement no 115-04 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux;

Article 3

Le secrétaire-trésorier transmettra une copie certifiée conforme du règlement à la Commission de la représentation électorale.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, sous réserve des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

SOUSSION ENTRETIEN MÉNAGER

- 14-03-057 Il est proposé par M. Serge Poulin, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accorde à M. Renald Beaudoin, plus bas soumissionnaire, le contrat d'entretien ménager de l'Hôtel de ville, de la bibliothèque et du garage municipal pour une durée de 2 ans.

SOUSSION CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES

- 14-03-058 Attendu que l'on a fait un appel d'offres public pour la cueillette et le transport des ordures;

Attendu que le plus bas soumissionnaire est Services Sanitaires D.F. de Beauce, pour un contrat de 313 750 \$ plus taxes, pour une durée de 5 ans et que la soumission est conforme;

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Serge Poulin et résolu unanimement que l'on accorde le contrat à Services Sanitaires D.F. de Beauce, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 360 734.06 \$ taxes incluses.

FQM – RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LA PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

- 14-03-059 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière appuie la FQM dans ses représentations auprès du gouvernement du Québec pour l'adoption d'un règlement sur la protection des sources d'eau potable au Québec, et ce, dans les plus brefs délais.

SOLDE DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS À ANNULER

- 14-03-060 Attendu que les travaux dans les règlements no 229-2011, rue Principale Nord, no 230-2011, toiture aréna, et no 240-2012, 13^e Rue, sont terminés et que la municipalité n'utilisera pas son pouvoir d'emprunt;

Il est proposé par M. Serge Poulin, secondé par M. Gabriel Gosselin et résolu unanimement que l'on avise le MAMROT que l'on annule les règlements no 229-2011 (501 000 \$), no 230-2011 (132 000 \$) et no 240-2012 (100 000 \$).

TERRAIN VAGUE – RUE VICTOR – LOT 3 746 773

- 14-03-061 Attendu que la municipalité a mis en vente un terrain vague non desservi, portant le no de lot 3 746 773, situé au nord-est de la rue Victor;

Attendu l'offre reçue, le 27 janvier 2014, de M. Maxime Veilleux;

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on accepte l'offre d'achat de M. Maxime Veilleux, au montant de 12 125 \$, et que l'on autorise le maire, M. Yvon Paquet, et le secrétaire-trésorier, M. Yvan Bélanger, à signer un acte de vente tel que plus amplement décrit dans le contrat préparé par Me Paul Poirier, notaire.

CERCLE DES FERMIÈRES

- 14-03-062 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Serge Poulin et résolu unanimement que l'on publie une carte d'affaires de la municipalité dans le cahier des Fermières, à l'occasion de leur congrès régional, au coût de 25 \$.

POLITIQUE MUNICIPALE POUR DONS – OSBL

- 14-03-063 Il est proposé par M. Gabriel Gosselin, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on adopte une politique de gestion des dons aux organismes à but non lucratif laquelle ledit organisme doit avoir une charte d'organisme sans but lucratif du gouvernement du Québec ou du Canada, qu'elle soit en mesure de fournir un bilan financier de ses activités et que ses activités et ses revenus soient faits au bénéfice de la communauté de St-Côme-Linière.

ENTENTE INTERMUNICIPALE LOISIRS – ÉTATS FINANCIERS 2013

- 14-03-064 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Serge Poulin et résolu unanimement que l'on accepte les états financiers 2013 de l'entente intermunicipale loisirs et que l'on paie un montant de 297.13 \$ représentant le déficit par municipalité pour la 3^e année du protocole d'entente.

WSP – 8^E AVENUE, 18^E ET 19^E RUES – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS P14-11113-94

- 14-03-065 Il est proposé par M. Serge Poulin, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de WSP pour un projet de réfection d'infrastructures de la 8^e Avenue et 18^e Rue, relié au programme PIQM, tel que plus amplement décrit dans l'offre de services du 13 février 2014, préparée par Mme Katherine B. Rodrigue, ingénieur, et portant le no P14-11113-94 pour des honoraires de 19 500 \$ plus taxes.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

14-03-066 À 20 h 10, les conseillers M. Gilles Pedneault et M. Alain Dumas proposent la levée de la séance. La prochaine séance régulière sera, à 19 h 00, le 7 avril 2014.